

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 165

Artikel: Après le 3 juin

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... • 6.50
Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOUB, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, • 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : En route pour les 1588 abonnés! — Après le 3 juin: E. Gd. — M^{lle} Lina Erni: M. M. — Le Congrès de Rome (suite): E. Gd. — Les questions morales au Congrès de Rome: Valérie de MORSIER. — De-ci, de là... — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — En réponse. — *Feuilleton:* A propos du troisième centenaire de Pascal: Marg. EVARD.

En route pour les 1588 abonnés!...

Après le résultat magnifique enregistré dans notre dernier numéro, et qui provenait d'un « lancement » fait avec succès plusieurs mois durant à Genève et dans le canton de Vaud, il nous faut être plus modestes cette fois. Toutes les quinzaines ne sont pas pareillement fécondes. Et cependant, nous enregistrons encore

4 abonnées nouvelles

Et si c'est un petit pas, c'est toujours un pas en avant sur notre route!

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »

Après le 3 Juin

L'autre dimanche, le Peuple souverain a parlé. Par une majorité de plus de 100.000 voix, et par douze cantons contre dix, il a refusé de reviser notre régime des alcools, déclarant par là même qu'il voulait continuer à empoisonner la race, à procréer des dégénérés, des rachitiques, des anormaux, et que remplir les prisons de délinquants et les asiles d'épileptiques lui était infiniment plus sympathique que de fournir la couverture financière, indispensable à l'assurance-vieillesse que nos vieillards attendent sous l'orme depuis trente ans et plus. Et ce faisant, le Peuple souverain s'est montré grand, libre, démocratique, indépendant de toute influence abstinentiste ou vertuiste, digne de ses ancêtres en un mot, comme il aime à le clamer à tous les vents. Le Peuple souverain est fier de lui, et se répète complaisamment qu'il n'en est point comme lui sous la calotte des cieux... Et sans doute s'étonnerait-il fort de découvrir que nous ne sommes point de son avis.

Car pour nous, la votation du 3 juin est une consternation. Le mot n'est pas exagéré. Nous sommes consternées que les intérêts financiers d'une minorité de distillateurs, que l'égoïsme grossier de buveurs d'eau-de-vie — étrangement renforcés, il faut le dire, dans certain cas, par un fédéralisme si ombrageux que tout ce qui vient de Berne lui est immédiatement suspect — l'aient emporté sur la solidarité sociale, sur la compréhension nette, autant du danger que fait courir au pays l'intoxi-

cation par le schnaps que de la nécessité impérieuse d'une réforme fiscale. Nous ne sommes plus — oh! nous le savions depuis longtemps, mais nous le constatons une fois de plus, avec une profonde humiliation, le « laboratoire social » de l'Europe. Nous sommes une fabrique de poisons, dont les bénéficiaires ont dit très clairement qu'ils ne voulaient pas renoncer à leurs privilèges. Car si, en 1908, nos électeurs avaient su condamner l'absinthe, quinze ans après, ils ont perdu la force de vouloir condamner le schnaps. En 1908, il est vrai, on avait dit que la Suisse allemande, qui consommait relativement peu de la funeste drogue verte, avait sauvé le pays en venant en aide aux Romands qui votèrent contre elle, et on espérait que la pareille lui serait rendue en 1923, puisque la révision du régime des alcools touchait surtout les cantons de la Suisse centrale. Or Genève, Neuchâtel, Valais, Tessin, ont bien voté pour la loi, mais Vaud et Fribourg se sont prononcés à de fortes majorités contre elle, qui jointes aux chiffres écrasants d'un canton de Berne, d'un canton d'Argovie, de Lucerne, des *Urkantonen*... ont enterré toute cette tentative de limiter l'expansion du fléau.

Et si les femmes avaient voté... — Bah! nous dit-on, si les femmes avaient voté, les femmes de campagnards, de distillateurs paysans auraient voté tout comme leur mari. Leurs intérêts en première ligne, ceux du pays ensuite... — Est-ce si sûr que cela? Que de femmes de la campagne souffrent directement ou indirectement des conséquences de l'alcoolisme! que de femmes, là où, par lâcheté, égoïsme, esprit de lucre, les hommes ont dit « non », auraient dit « oui » en songeant à telle malheureuse incapable de mettre au monde des enfants normaux, à telle autre menacée de la hache d'un mari alcoolique, à telle famille dont la vie est un martyre, à telle enfant qui portera toute sa vie la tare d'avoir été surprise par un dément d'eau-de-vie... Et dans les villes, là où des minorités encore trop fortes de rejetants se sont organisées pour proclamer, en s'abritant derrière la croix fédérale, qu'elles voteront non, comme les femmes, toutes les femmes, auraient fait bloc pour faire passer la loi Musy! Ah! Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous l'avions bien dit en automne, quand s'esquissait la campagne: vous ne triompherez qu'avec le concours des femmes... électriques!

— Quel bel argument pour vous, nous a-t-on dit aussi, que de pouvoir démontrer l'insuccès de toute réforme morale et sociale tentée sans que les femmes votent! — Non. Nous ne sommes point de ceux qui, pour l'avantage de leur cause, se



réjouissent d'un échec de portée générale. Car, si haut que nous mettions l'intérêt de notre Cause, nous pensons que, plus haut encore qu'elle, se trouvent les principes. Mieux : que notre Cause vaut essentiellement par un principe, et que ce serait lui manquer que de nous réjouir, par opportunisme de propagande, d'un événement qui est un coup droit aux principes. E. Gb.

M^{lle} Lina ERNI

1864-1923

N. d. l. R. *En complément au court In Memoriam paru dans notre dernier numéro, nous sommes heureuses de pouvoir aujourd'hui publier ces quelques notes biographiques que nous adresse une amie zurichoise de celle que nous regrettons tant.*

Pendant que, à Rome, le Congrès international pour le Suffrage féminin discutait des problèmes qui touchent de près la vie de femme, une femme d'élite s'est éteinte à Zurich, qui faisait peu parler d'elle, mais qui avait lutté inéssamment pour la justice — justice envers la femme quant au libre développement de ses capacités et quant à sa situation économique. Ceux qui ont eu le rare privilège de connaître M^{lle} Lina Erni de plus près savent quelle perte ils viennent d'éprouver en elle. C'est le cœur plein d'une émotion profonde que je tâche d'évoquer sa riche personnalité.

Née en 1864, sixième fille d'un pasteur à Kybourg, M^{lle} Erni passa sa jeunesse dans un milieu simple et cultivé. Dès l'âge de treize ans, elle fréquenta l'Ecole des jeunes filles à Winterthour, et après l'avoir quittée, elle approfondit ses connaissances générales en devenant lectrice de M. Imhof-Hotze, qui était aveugle et dont la maison était fréquentée par toute l'élite intellectuelle et artistique du temps (Mommsen, Koller, etc.). A la mort de M. Imhof, qui survint dix ans plus tard, M^{lle} Erni aurait voulu se vouer aux études de médecine, mais elle renonça à ce désir, jugeant qu'elle n'était plus assez jeune pour commencer des études de si longue durée, et après un séjour à Paris, elle entra dans la maison d'affaires de son beau-frère, où son travail consciencieux fut si apprécié qu'elle obtint la procuration et la signature de la maison. Ces vingt-cinq ans de travail infatigable et fidèle lui donnèrent l'indépendance économique, mais ne lui firent pas oublier les femmes pour qui la lutte pour la vie était plus dure que pour elle. Elle les organisa et fonda la première Société de femmes employées de bureau (*Verein weiblicher Bureauangestellter*). En outre et pendant de longues années, elle fut un des membres les plus zélés et indispensables de l'*Union für Frauenbestrebungen*, dont elle fut trésorière depuis 1911 et depuis 1919 la présidente aimée, soutenue qu'elle était dans cette tâche souvent ingrate par sa foi dans la cause du suffrage féminin. Au mois de janvier de cette année la cruelle maladie qui l'avait atteinte la contraignit de renoncer à ce poste. Elle dut aussi remettre en d'autres mains la charge de trésorière du *Kant. Zürcher Bund für Frauenstimmrecht*, la seule charge qu'elle gardât jusqu'à la fin étant la présidence du Comité de l'Ecole de gardes-malades, cette belle institution féminine dont la tâche est de former des gardes-malades, pour soulager les nombreuses souffrances humaines, œuvre qui lui tenait tout particulièrement à cœur.

« Soulager les misères de ce monde ! Lutter contre toute injustice » tel fut le mot d'ordre de sa vie. Et pour y arriver, M^{lle} Erni y mit toute sa volonté, toute son énergie ; elle fit plus encore : le sacrifice de sa personne. Outre son dévouement pour sa famille — elle était à la fois fille, sœur et tante idéale, — elle s'occupait de six enfants et grandes personnes dans des situations délicates et difficiles dont la tutelle lui avait été confiée. Et nous rappelons aussi que lorsqu'un gros déficit boucla les comptes de la campagne suffragiste de 1920, elle n'eut ni trêve ni repos avant d'avoir réuni la somme pour combler ce vide.

Sans être extrême dans ses vues, elle fut une suffragiste convaincue de cœur et d'âme. Et pour défendre sa cause, elle avait à sa disposition sa belle intelligence, une pensée élevée, de la logique et l'expérience de la vie. Il faisait bon discuter avec elle. Jamais elle ne se fâchait, mais son beau sourire plein d'humour semblait nous dire : « Vous êtes bien jeune, vous changerez ! » Mais elle respectait les vues et les opinions d'autrui tout en restant ferme dans ses convictions. La médisance lui était inconnue : jamais je ne lui ai entendu prononcer un mot défavorable au sujet de qui que ce soit ; jamais

elle ne s'est mise en avant, étant toujours prête à céder la meilleure place aux autres. Rien pour elle, tout pour la cause.

D'où venait sa délicatesse de pensée, le singulier détachement de sa personne et de la vie ? Je me le suis souvent demandé. Était-ce sa modestie innée, une hauteur d'âme qui planait au-dessus des mesquineries de cette vie — le sens de la futilité de toute chose terrestre et la parfaite conviction que cette vie n'est qu'un stage ici-bas avec la devise : *Excelsior* ?

Quoi qu'il en soit, nous pleurons en M^{lle} Lina Erni une des plus belles âmes de femme.

Zurich, 2 juin 1923.

M. M.

Le Congrès de Rome

(suite)¹

II

Les affaires administratives ont tenu une large place dans nos débats. Et si, aux non-initiés, elles ont pu parfois paraître arides, elles furent pour nous féministes d'un très vif intérêt.

Une grosse question se posait dès l'abord : les relations de l'Alliance avec le Conseil International des Femmes. On sait — ou on ne sait pas, selon que l'on est nouveau venu ou déjà vétéran dans notre mouvement — qu'il existe deux puissantes organisations féminines internationales parallèles : le Conseil International des Femmes, fondé en 1888 à Washington pour assurer les relations cordiales entre les femmes de toutes les nations et travailler au bien social de l'humanité, et notre Alliance pour le Suffrage, créé à Berlin en 1904, avec le but unique d'obtenir pour les femmes le droit de suffrage tel qu'il est ou sera reconnu aux hommes. C'est sur ce programme parfaitement net que l'Alliance a travaillé depuis tantôt vingt ans. Mais les nombreuses victoires suffragistes des dernières années ont modifié profondément la situation. En effet, les femmes des pays dits affranchis n'ayant plus à conquérir le bulletin de vote, et expérimentant les unes après les autres que celui-ci est l'instrument indispensable pour résoudre les autres problèmes touchant à l'égalité des droits, se sont tournées vers ces problèmes-là, et se sont occupées de questions économiques, de réglementation du travail, de législation civile et pénale, de moralité publique, etc., etc. Et ce faisant, elles ont, involontairement souvent, empiété sur le champ de travail du Conseil international, refait à double du travail déjà accompli par lui, et émiété ainsi des forces et du temps : si bien que l'on estima des deux côtés qu'une entente et une coordination d'efforts étaient absolument nécessaires. Sur le principe, il ne pouvait pas y avoir de divergences d'opinions : mais ce furent les modalités d'application qui allaient soulever les grosses difficultés. En effet, le projet de coopération que l'on nous remit pour servir de base à la discussion était à la fois vague et compliqué, cherchant à établir cette collaboration, non pas par une division du travail et une spécialisation de l'œuvre de chacune des Associations, ce qui paraît la seule méthode rationnelle, mais par un échange de membres siégeant dans les Comités et les Commissions des deux Associations, et surtout, ce qui n'a pas laissé de susciter des craintes assez vives, subordonnant l'Alliance au Conseil, comme le marquait le nom proposé pour cette association d'Associations. On craignait en outre que l'action de l'Alliance, par la force des choses plus avancée que le Conseil, ne fût entravée et retardée par une entente sous cette forme, et nous savons d'autre part que dans certains milieux relevant du Conseil, on appréhendait en revanche que celui-ci ne fût entraîné par l'Alliance à marcher

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 mai 1923.